

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°240/2022

A l'Imprimerie COGEC FILS

Après avoir reçu le contrat du marché relatif n°001/MTC/2017, conclu avec le Ministère des Transports et Communications, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent trente un mille trente-quatre, quarante-huit centimes (USD 431.034,48) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 08/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Raymond MIMBA
Directeur Général a.i